



Collectif pour un
Québec sans pauvreté

750, rue Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9
collectif@pauvrete.qc.ca / 418 525-0040

« Pour sortir la tête de l'eau » : de meilleurs revenus et des services publics forts

**Mémoire déposé au ministre des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023**

Février 2022

Table des matières

Introduction	3
Contexte pandémique	4
Contexte inflationniste	4
Mesures structurantes	5
I. Hausser les protections publiques à la hauteur de la Mesure du panier de consommation ...	7
Une question de droit	7
De la nécessité d'employer les bons mots et les seuils à jour	8
II. Hausser le salaire minimum	12
III. Services publics	14
Tarifs d'électricité	15
Logement social	16
Transport collectif	17
Action communautaire autonome	18
IV. Synthèse des recommandations	19
Annexe I	21
Annexe II Liste des membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté	22

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 36 organisations nationales québécoises ainsi que des collectifs régionaux dans la plupart des régions du Québec. Des centaines de milliers de citoyen·nes adhèrent à ces organisations qui ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense des droits et la promotion de la justice sociale. Le Collectif travaille en étroite association AVEC les personnes en situation de pauvreté.



Introduction

Dans une société abondante comme la nôtre il est inaccessible et scandaleux que nous acceptions que des gens vivent dans la pauvreté. Il est urgent d'agir et de choisir de ne plus jamais laisser personne derrière. Chaque personne devrait pouvoir manger à sa faim, se loger à un coût abordable et pouvoir se vêtir pour ne jamais souffrir du froid. Osons ensemble une société plus juste pour chacun·e.

– Diane, Capitale-Nationale¹

À l'article 1 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement s'engage à « combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, [à] contrer l'exclusion sociale et [à] tendre vers un Québec sans pauvreté² ». Force est de constater que depuis l'adoption de la loi, il y a bientôt vingt ans, aucun gouvernement n'a sérieusement « combattu la pauvreté » ni tenté de « tendre vers un Québec sans pauvreté ». Pour ce faire, il aurait fallu s'attaquer aux *causes* de la pauvreté et revoir en profondeur les politiques sociales en matière de lutte contre la pauvreté.

Et pourtant ! Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas péril en la demeure. Les personnes qui ne parviennent pas à combler leurs besoins de base, qui vivent dans la précarité et dans la crainte de chaque dépense imprévue se comptent par centaines de milliers. Malgré tout, le gouvernement se contente d'administrer au jour le jour, en gérant la pauvreté une mesurette à la fois. Sans vue d'ensemble, tout au mieux peut-il s'attaquer aux effets de la pauvreté, et encore!

¹ Toutes les citations proviennent de réponses recueillies lors d'une campagne du Collectif pour un Québec sans pauvreté en vue de la mise à jour économique de novembre 2021. Les gens étaient invités à répondre à la question : pourquoi est-il urgent que le gouvernement aide les personnes en situation de pauvreté à faire face à la hausse du coût de la vie ?

² <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-7>



Contexte pandémique

Avant même la pandémie, des personnes vivaient dans une pauvreté accablante. Or, la pandémie a eu pour effet d'aggraver leur situation. Prenons un seul exemple : l'insécurité alimentaire.

En 2019, environ 500 000 personnes³ recevaient chaque mois un panier de provisions, un repas ou une collation du réseau des Banques alimentaires du Québec. En 2021, le nombre de personnes qui bénéficiaient d'aide alimentaire s'établissait à 610 000 par mois⁴, une augmentation de 22 %. Le nombre de paniers de provisions distribués est passé de 345 184 à 472 285 par mois, une augmentation de 37 %. Au cœur de la première vague de la pandémie, au printemps 2020, alors que les banques alimentaires ne parvenaient pas à répondre à une demande toujours plus grande, le gouvernement s'est contenté de fournir un soutien financier d'urgence de 2 M\$⁵. Une aide financière nettement insuffisante compte tenu des besoins, et qui montre la nécessité d'agir en amont des crises.

Beaucoup de gens sur l'aide sociale n'ont pas les moyens de payer l'épicerie pour un mois complet et ce n'est pas en augmentant les banques alimentaires que ça va régler le problème, mais en augmentant l'aide sociale pour que l'on puisse se nourrir convenablement.

– Chantal, Montréal

La pandémie a amplifié un problème — l'insécurité alimentaire de centaines de milliers de personnes — qui existait auparavant. Un problème qui n'aurait pas pris des proportions aussi importantes ces derniers mois si le gouvernement s'était attaqué, *avant* la crise de la COVID-19, à la principale cause de l'insécurité alimentaire, soit l'insuffisance des revenus.

Contexte inflationniste

Une autre tuile qui s'abat sur les personnes en situation de pauvreté depuis la dernière année, et liée en grande partie au contexte pandémique, est l'importante augmentation du coût de la vie. De décembre 2020 à décembre 2021, le prix des aliments a augmenté de 5,2 %, celui du logement de 4,5 % et celui du transport de 10,1 %⁶.

Avec toutes ces augmentations du coût de la vie bientôt on devra couper sur la nourriture pour rester dans nos logements, qui eux aussi augmentent démesurément. On a besoin d'aide.

– Anonyme, Saguenay–Lac-Saint-Jean

³ Les banques alimentaires du Québec, *Bilan-faim 2019*.

⁴ Les banques alimentaires du Québec, *Bilan-faim 2021*.

⁵ <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-2071/>

⁶ Statistique Canada, Tableau 18-10-0004-13 *Indice des prix à la consommation selon le groupe de produits, données mensuelles, variations en pourcentage, non désaisonnalisées, Canada, provinces* (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000413>).



Le gouvernement a annoncé, lors de la dernière mise à jour économique, en novembre, l'octroi d'une « prestation exceptionnelle pour le coût de la vie » à toutes les personnes qui ont droit au crédit d'impôt pour solidarité. Cette prestation s'élève à 400 \$ pour un couple, à 275 \$ pour une personne seule et à 200 \$ pour une personne seule qui vit en colocation. Quelle différence cette aide financière, peu élevée et non récurrente, fera-t-elle dans la vie quotidienne des gens ? Pour le Collectif, il aurait été beaucoup plus judicieux de prévoir une bonification permanente du crédit d'impôt pour solidarité, qui n'a connu aucune augmentation depuis sa création en 2012⁷.

La crise sanitaire aurait pu servir de sonnette d'alarme et inciter le gouvernement à améliorer durablement les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Or, le gouvernement s'est contenté de mesures ponctuelles et temporaires, sans grande portée ni vision d'avenir.

Mesures structurantes

La pandémie n'a pas seulement eu des effets sur les revenus et les dépenses des personnes en situation de pauvreté. Elle a également révélé la détérioration du filet social québécois. Les soins de santé et les services sociaux, le système d'éducation et les services de garde, etc., ont été fragilisés par des années politiques néolibérales. La situation dans laquelle nous a plongé-es la pandémie il y a deux ans aurait-elle été différente, moins critique, avec un filet social plus solide ? Il y a lieu de croire que oui.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté juge que l'ensemble de la société doit agir pour éliminer la pauvreté, afin d'atteindre l'égalité en dignité et rendre effectifs les droits humains. Toutefois, ce sont les élu-es et les gouvernements qui ont le pouvoir et la responsabilité de mettre en œuvre des mesures structurantes pour toute la société. Conséquemment, le Collectif s'adresse aux élu-es afin de transformer les politiques publiques pour faire du Québec une société sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde.

Pour s'attaquer véritablement à la pauvreté – et non seulement atténuer ses effets –, il faut des mesures structurantes ; des mesures qui contribuent à l'atteinte de cinq cibles prioritaires identifiées par le Collectif :

- Le rehaussement des protections publiques pour assurer à tou-te-s un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC)
- La fixation du salaire minimum à 18 \$ l'heure, afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
- La mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.

⁷ L'augmentation du montant n'est due qu'à son indexation annuelle.



- L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Ces cinq cibles prioritaires forment un tout, elles se renforcent les unes les autres. Cela dit, pour les besoins du présent mémoire, l'accent sera mis sur trois d'entre elles.

Pour que les personnes en situation de pauvreté puissent « sortir la tête de l'eau » et vivre en santé et dans la dignité, le gouvernement doit sans tarder augmenter leurs revenus et réinvestir dans les services publics.



I. Hausser les protections publiques à la hauteur de la Mesure du panier de consommation

Il est inacceptable que les plus pauvres ne puissent couvrir leurs besoins de base. [...] Il y a urgence d'agir, pour hier.

– Marie-Josée, Centre-du-Québec

La Mesure du panier de consommation (MPC), calculée par Statistique Canada, indique le revenu nécessaire pour qu'une personne ou une famille puisse se procurer un panier de biens et services, censé représenter ce qu'il faut pour couvrir ses besoins de base. Elle est calculée selon la région, la taille de la municipalité et le nombre d'individus d'un ménage. Le panier comprend cinq éléments : l'habillement, l'alimentation, le logement, le transport et les autres nécessités.

La MPC sert ainsi de *seuil minimal* en dessous duquel personne ne devrait se retrouver au Québec. À l'article 9.1 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement s'engage à « rehausser le revenu accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté, en tenant compte de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels ». Malheureusement, le gouvernement n'a encore jamais respecté son engagement. En 2018, 9,7 % de la population québécoise vivait avec un revenu inférieur à la MPC (voir Annexe 1 pour un portrait statistique des personnes ayant un revenu inférieur à la MPC).

Une question de droit

Tout le monde a le droit de vivre dans la dignité et de répondre à ses besoins de base. Les personnes en situation de pauvreté font partie de la société et il est grand temps de les inclure.

– Élisabeth, Lanaudière



En 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), auquel le Québec a adhéré en 1976. À l'article 11, le PIDESC reconnaît « le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ». Reconnaître « le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant » revient à respecter, toujours selon le PIDESC, la « dignité inhérente à la personne humaine⁸ ».

Assurer à toutes et tous un revenu à la hauteur de la MPC est ainsi une question de droit et de dignité humaine. Le gouvernement contrevient donc à un droit fondamental lorsqu'il accepte que des personnes aient moins que ce qu'il faut financièrement pour vivre décemment.

[Les personnes en situation de pauvreté] sont des personnes à part entière, aussi importantes et d'aussi grande valeur que les autres. Elles ne devraient pas manquer de ressources sous prétexte qu'aux yeux du gouvernement elles sont [les] seules et uniques responsables de leur situation ni parce qu'on détermine qu'elles sont aptes au travail à leur place. Cette approche est infantilisante et condescendante et constitue une violence à l'endroit des personnes en situation de pauvreté. Je dénonce la violence de l'État à l'endroit des personnes en situation de pauvreté. Les personnes en situation de pauvreté ont droit à la santé et à la sécurité. L'État bafoue leurs droits.

– Mélanie, Montréal

Recommandation : que le gouvernement rehausse les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la MPC.

De la nécessité d'employer les bons mots et les seuils à jour

Disposer d'un revenu à la hauteur de la MPC ne signifie pas qu'on n'est plus pauvre. Couvrir ses besoins de base et être sorti.e de la pauvreté, ce sont deux réalités, qui se chevauchent certes, mais qui n'en sont pas moins distinctes. Le budget d'une personne avec un revenu équivalent à la MPC se limite à l'essentiel. Chaque dépense imprévue, chaque perte de revenu, aussi minime soit-elle, a un impact considérable sur son niveau de vie.

Dans un avis publié en 2009, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) souligne que la MPC « permet de suivre l'évolution de la pauvreté [mais] elle ne permet pas de mesurer la

⁸ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>



sortie de pauvreté⁹ ». Encore récemment, le CEPE tenait à rappeler qu'il « n'a jamais associé [la MPC] au fait de sortir de la pauvreté¹⁰ ». Pourtant, contre l'avis du CEPE, le gouvernement a choisi, dans son *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, d'employer la MPC comme seuil de pauvreté. Le gouvernement y affirme que, grâce à l'instauration d'un revenu de base pour les personnes avec une contrainte sévère à l'emploi de longue durée, plus de 84 000 personnes sortiront de la pauvreté en ayant un revenu disponible à la hauteur de la MPC. Les personnes admissibles au programme de revenu de base pourront certes couvrir leurs besoins de base, mais elles n'auront pas l'impression d'être enfin sorties de la pauvreté, tant leur situation financière restera caractérisée par la précarité.

Recommandation : que le gouvernement fasse une distinction entre la couverture des besoins de base et la sortie de la pauvreté.

Il faut également choisir les « bons » seuils de la MPC, ceux qui sont à jour. En vertu de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, Statistique Canada a le mandat de réviser, sur une base régulière, les seuils de la MPC afin qu'ils reflètent le coût réel des éléments du panier de biens et services. La plus récente révision, officialisée en septembre 2020, change la composition du panier de biens et services et augmente les seuils. Statistique Canada distingue ainsi deux paniers : l'un remonte à la révision effectuée en 2008 (base 2008) et l'autre à la révision effectuée en 2018 (base 2018).

La dernière révision a pour effet d'augmenter les seuils. Pour 2018, à Montréal, le seuil passe de 17 820 \$ à 20 080 \$ par année pour une personne vivant seule et de 35 600 \$ à 40 160 \$ par année pour une famille de quatre personnes.

Cette révision a un impact sur toutes les mesures gouvernementales qui se fondent sur la MPC. Par exemple, dans le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*, les cibles d'amélioration du revenu des personnes assistées sociales sont basées sur la MPC. Au terme d'une série de bonifications annuelles, le revenu disponible des personnes seules à l'Aide sociale était censé équivaloir en 2021 à 55,1 % de la MPC ; et celui des personnes seules à la Solidarité sociale, à 77,6 %.

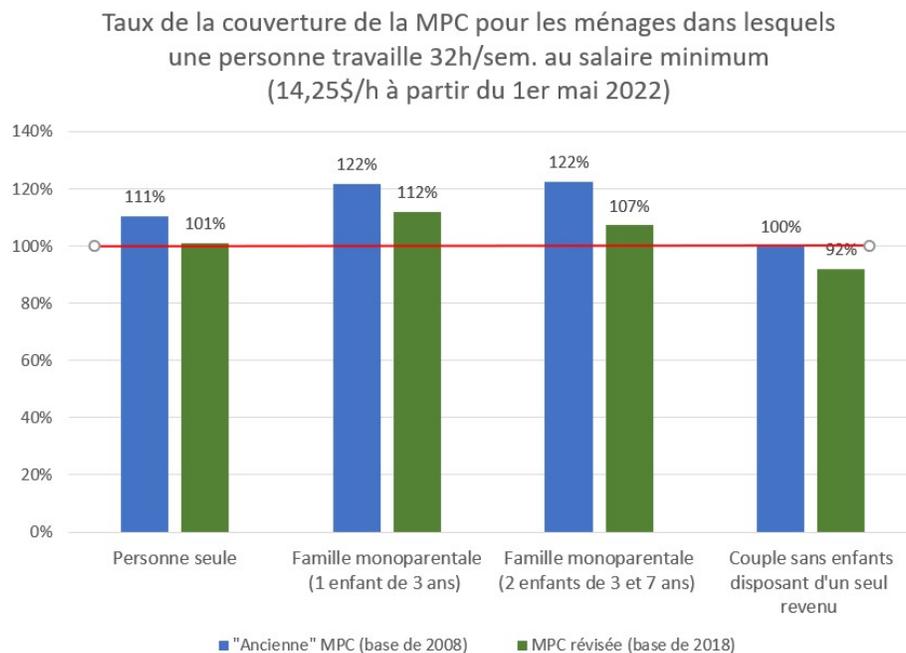
⁹ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, *Prendre la mesure de la pauvreté. Propositions d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec, Avis au ministre*, Québec, Direction de la recherche, de l'évolution et de la statistique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2009, p. 30.

¹⁰ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2019*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2020, p. 12.



Or, si on tient compte de la révision des seuils de la MPC, on s'aperçoit que le revenu disponible des personnes assistées sociales n'atteint pas les cibles prévues dans le Plan d'action gouvernemental. Les revenus des personnes seules à l'Aide sociale ne couvraient en 2021 que 50,2 % de la MPC, alors que ceux des personnes seules à la Solidarité sociale n'en couvraient que 73,5 %. La décision du gouvernement d'ignorer la révision des seuils de la MPC a ainsi entraîné, en 2021, un manque à gagner annuel de 1 020 \$ pour les personnes seules à l'Aide sociale et de 856 \$ pour les personnes seules à la Solidarité sociale¹¹.

Autre exemple : dans l'*Analyse d'impact réglementaire* sur la révision du taux du salaire minimum, publiée en janvier 2022, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) affirme que grâce à la hausse de 0,75 \$/h du salaire minimum « tous les types de familles économiques qui travaillent 32 heures par semaine [pourront compter sur] un revenu disponible supérieur au seuil de faible revenu selon la MPC¹² ». La démonstration du MTESS repose sur l'utilisation des seuils calculés sur la base de 2008 de la MPC et non sur les seuils calculés sur la base de 2018. S'il avait utilisé la MPC révisée, le MTESS aurait vu que, même après la hausse du salaire minimum le 1^{er} mai prochain, les couples dont l'un-e des conjoint-es travaille au salaire minimum auront un revenu disponible inférieur à la MPC. Quant aux personnes seules, elles arriveront tout juste à se hisser au-dessus du seuil.



¹¹ Collectif pour un Québec sans pauvreté, *La MPC révisée : un minimum. Mémoire déposé au ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires*, février 2021.

¹² *Analyse d'impact réglementaire : révision du taux général du salaire minimum*, Québec, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, décembre 2021, p. 16.



L'utilisation de la MPC révisée a un impact non seulement sur les cibles d'amélioration du revenu, mais également sur les données statistiques des personnes en situation de pauvreté qui ne parviennent pas à couvrir leurs besoins de base.

Recommandation : que le gouvernement ait recours dorénavant à la Mesure du panier de consommation de l'année de base 2018.



II. Hausser le salaire minimum

J'ai deux emplois, je travaille tous les jours et pourtant, je manque d'argent pour nourrir mes enfants et subvenir à leurs besoins.

– Véronique, Montérégie

Le 1^{er} mai prochain, le taux horaire du salaire minimum augmentera de 0,75 \$ pour s'établir à 14,25 \$/h. Pour justifier cette hausse modérée, le MTESS se fonde principalement sur le ratio de 50 % entre le taux du salaire minimum et le taux du salaire horaire moyen, un ratio qui prendrait en compte « la capacité de payer » des entreprises. Un argument pour le moins discutable, puisque dans plusieurs autres provinces canadiennes le salaire minimum dépasse ce ratio de 50 %¹³ sans que la rentabilité des entreprises soit compromise pour autant.

Le salaire minimum ne couvre plus les dépenses : l'épicerie augmente, le transport augmente, les logements sont difficilement accessibles.

– Anonyme, Montréal

Le choix du ratio salaire minimum/salaire horaire moyen comme principal indicateur dans la fixation du salaire minimum témoigne de la préoccupation du MTESS pour les entreprises. Mais qu'en est-il de sa préoccupation pour les travailleurs et les travailleuses au bas de l'échelle ? Le Ministère ne devrait-il pas aussi considérer la sortie de la pauvreté comme un critère déterminant lorsque vient le temps de déterminer la hausse du salaire minimum ?

En 2022, une personne seule travaillant 35 h par semaine au salaire minimum aura un revenu disponible d'environ 23 000 \$¹⁴. Malgré l'augmentation de 0,75 \$, son revenu ne lui permettra pas de sortir de la pauvreté. À peine couvrira-t-elle ses besoins de base (selon la MPC).

Selon des indicateurs comme la MFR-60 et le Revenu viable, qui correspondent davantage que la MPC à ce qu'on pourrait considérer comme une sortie de la pauvreté, le taux horaire du salaire minimum devrait s'élever à au moins 18 \$ l'heure (sur la base d'une semaine de travail de 35 heures).

Si le gouvernement cherche à améliorer le sort des « salariés les plus vulnérables de la société » et du même coup à « diminuer la pauvreté¹⁵ », comme le prétend le ministre Jean Boulet, la

¹³ *Analyse d'impact réglementaire : révision du taux général du salaire minimum, op. cit.*, p. 34-35.

¹⁴ Montant calculé à partir d'un taux horaire de 13,50 \$ pour les quatre premiers mois de l'année et de 14,25 \$ pour les huit autres.



méthode de calcul pour fixer la hausse du salaire minimum doit tenir compte des différents indicateurs de pauvreté.

Recommandation : que le gouvernement fixe le salaire minimum à 18 \$ l'heure afin qu'une personne seule travaillant 35 h par semaine puisse sortir de la pauvreté.

¹⁵ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/hausse-du-salaire-minimum-a-compter-du-1er-mai-2022-le-ministre-jean-boulet-annonce-une-hausse-du-taux-general-de-075-lheure-37361>



III. Services publics

Les services publics jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités socioéconomiques en participant à la redistribution de la richesse.

Des services publics universels, financés collectivement et facilement accessibles, cela permet de recevoir des soins de santé de qualité que bien peu de gens pourraient s'offrir s'il fallait payer pour les obtenir. Cela assure une certaine équité tout en favorisant l'égalité des chances et l'inclusion sociale. Les services publics bénéficient à tous et toutes. Aux personnes et aux familles les plus pauvres, bien sûr. Mais aussi à celles les plus riches, quoi que certaines d'entre elles puissent en penser !

Or, si la pandémie a rappelé l'importance capitale des services publics, elle a aussi révélé à quel point plusieurs d'entre eux souffrent de sous-financement chronique depuis des années. Et à quel point ce sous-financement a d'abord des répercussions sur les moins nanti-es.

Pour lutter efficacement et durablement contre la pauvreté, le gouvernement doit nécessairement augmenter les revenus de ceux et celles qui y sont confronté-es, mais il doit également améliorer, de façon continue et sans discrimination, l'accès à des services publics universels et de qualité.

Recommandation : que le gouvernement procède à un réinvestissement massif et immédiat dans les services publics afin d'en assurer la qualité et l'accessibilité.

Tous les services publics ont leur importance. Ils forment un tout, où chacun a son rôle mais où tous ensemble ils tendent à aplanir les inégalités. Cela dit, voici quelques exemples de mesures qui pourraient faire une immense différence dans la vie des personnes en situation de pauvreté. La mise en œuvre de ces mesures plus spécifiques ne devrait pas être mise en opposition avec la nécessité de donner un coup de barre pour améliorer l'accessibilité à l'ensemble des services publics, notamment aux soins de santé (incluant les soins dentaires et de la vue), aux études de la maternelle à l'université, aux services de garde, à la culture et aux loisirs, etc.



Tarifs d'électricité

Messieurs et mesdames les ministres de la CAQ, il serait important de faire preuve d'empathie et pour ce faire, imaginez-vous vivre avec moins de 700 \$ par mois, sans pouvoir avoir de soutien financier d'un tiers, avoir des revenus d'un emploi à temps partiel, etc. Ces personnes payent Hydro au même tarif que les autres et souvent, vivent dans des taudis mal isolés, n'ont généralement pas d'internet et toujours, payent leur lot de TVQ.

– Isabelle, Mauricie

Les tarifs d'électricité augmenteront en avril prochain de 2,6 %, une hausse deux fois plus élevée que celle de l'année dernière. Chaque hausse des tarifs d'électricité entraîne des répercussions sur le budget des personnes en situation de pauvreté. Chaque hausse a pour effet d'accroître les écarts de richesse entre les plus riches et les plus pauvres. À preuve, les ménages du quintile inférieur de revenu consacrent en moyenne 3,34 % de leurs dépenses à l'électricité et aux combustibles, alors que cette proportion est de 1,78 % pour le quintile le plus riche¹⁶.

L'électricité, faut-il le rappeler, constitue un service essentiel au même titre que l'eau potable ou l'accès aux soins de santé. Or, de mai à décembre 2021, Hydro-Québec a signé des ententes de paiement avec plus de 127 000 ménages et a coupé le courant à plus de 3 600 foyers¹⁷. La hausse annoncée laisse craindre une augmentation du nombre de personnes qui auront de la difficulté à s'acquitter de leur facture d'électricité.

Recommandation : qu'Hydro-Québec procède à un gel des tarifs d'électricité en cette période de forte inflation.

¹⁶ Statistique Canada, Tableau 11-10-0223-01 *Dépenses des ménages selon le quintile de revenu, Canada, régions, provinces* (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110022301>).

¹⁷ Jean-Michel Genois Gagnon, « Plus de 600 M\$ ententes de paiement chez Hydro-Québec », *Journal de Montréal*, 2 décembre 2021 (<https://www.journaldequebec.com/2021/12/02/plus-de-600m-en-ententes-de-paiement-chez-hydro-quebec>).



Recommandation : que le gouvernement annule sa décision de hausser, sur une base annuelle, le tarif résidentiel de l'électricité en fonction de l'inflation.

Recommandation : que le gouvernement redonne à la Régie de l'énergie le mandat de fixer, sur une base annuelle, le tarif résidentiel de l'électricité.

Logement social

Ça n'a pas de maudit bon sens de nier qu'il y a une crise du logement alors que les gens peinent à se loger et qu'on voit tant et plus de personnes itinérantes qu'auparavant.

– Louise, Montréal

Les frais de logement sont la bête noire des personnes en situation de pauvreté. Et ce n'est certainement pas l'actuelle flambée des prix dans le marché immobilier qui va changer cet état de fait. Les personnes du quintile inférieur de revenu consacrent en moyenne 32 % de leurs dépenses au logement, tandis que cette proportion est de 21 % pour le troisième quintile et de 17 % pour le plus riche¹⁸.

Le gouvernement doit faire quelque chose pour arrêter les propriétaires qui augmentent toujours trop les loyers. On vit à 3 dans un 3 ½. On n'a pas d'intimité. Mes deux grands enfants dorment ensemble dans la chambre et moi, dans le salon. C'est trop petit, mais les logements plus grands sont trop chers. On est comme des sardines.

– Anonyme, Montréal

Selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), pour résoudre la crise permanente du logement, le gouvernement du Québec doit financer la construction de

¹⁸ Statistique Canada, Tableau 11-10-0223-01 *Dépenses des ménages selon le quintile de revenu, Canada, régions, provinces* (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110022301>).



50 000 nouveaux logements sociaux sur une période de cinq ans, « afin qu'une part grandissante du marché locatif [offre] une alternative aux locataires en situation de vulnérabilité¹⁹ ».

En 2019, le gouvernement s'est engagé à accélérer, par l'entremise du programme AccèsLogis, la livraison des 15 000 nouveaux logements sociaux et abordables annoncés par les gouvernements précédents, mais que les mal-logé-es attendaient toujours. Le FRAPRU note qu'environ les deux tiers de ces logements se faisaient toujours attendre en novembre 2021²⁰.

Recommandation : que le gouvernement respecte ses engagements et alloue les sommes nécessaires dans le programme AccèsLogis pour livrer le plus rapidement possible la totalité des logements sociaux déjà prévus.

Recommandation : que le gouvernement finance sans plus tarder un grand chantier de 50 000 logements sociaux en cinq ans par l'entremise de son programme AccèsLogis.

Transport collectif

La pandémie a provoqué une importante chute de l'achalandage des services de transport collectif dans les principales villes du Québec, entraînant ainsi de lourds déficits. La Société de transport de Montréal, par exemple, a annoncé une diminution de 3,5 % de son offre de service pour le réseau d'autobus et de 5 % pour le métro dans le but d'éponger une partie des pertes financières des deux dernières années. La pandémie a également provoqué la suspension temporaire de plusieurs liaisons interurbaines. À l'heure actuelle, des liaisons se trouvent encore interrompues, ce qui prive de nombreuses personnes de leur seul moyen de transport. Certaines liaisons pourraient par ailleurs être abandonnées d'ici la fin de la crise sanitaire.

Avant même la pandémie, les services de transport collectif étaient insuffisants, voire inexistantes, dans de nombreuses municipalités.

L'accès à un moyen de transport (transport collectif urbain, transport interurbain, transport dans les petites communautés, transport adapté) est essentiel à l'inclusion sociale des personnes, que ce soit pour accéder à des services, fréquenter parents et ami-es ou encore aller au travail. L'offre de transport collectif doit être soutenue par les différents paliers de gouvernement, autant dans une optique de lutte contre la pauvreté que de lutte aux changements climatiques.

¹⁹ FRAPRU, « Québec doit réinvestir dans le logement social » (<http://urlz.fr/hiXB>).

²⁰ FRAPRU, *Lutter contre la crise ne passe pas par la privatisation de l'aide au logement. Mémoire prébudgétaire 2022-2023*, janvier 2022 (<http://frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/01/MemoirePre-Budget2022Qc.pdf>).



Recommandation : que le gouvernement augmente son financement pour les différentes formes de transport collectif afin d'assurer le maintien des infrastructures existantes et d'améliorer la desserte là où elle est insuffisante ou même inexistante.

Action communautaire autonome

Le sous-financement du milieu communautaire ne date pas d'hier, mais il se fait toutefois sentir davantage depuis le début de la crise sanitaire. En effet, dès les premiers jours de la pandémie, les organismes communautaires ont vu les demandes d'aide et de soutien exploser. Avec la surcharge de travail, les enjeux d'épuisement et de santé mentale ont connu une nette progression parmi les travailleuses et travailleurs du milieu communautaire. Les conditions de travail précaires rendent par ailleurs difficiles le recrutement et la rétention du personnel. Bref, malgré leur rôle essentiel dans la vie de milliers de personnes et dans la vie démocratique des communautés, les organismes communautaires autonomes pâtissent d'un manque de financement qui les oblige à faire des miracles avec des miettes. Mais combien de temps leurs salarié-es pourront-ils encore tenir le coup ?

Certes, au cours des cinq dernières années, des sommes non négligeables (plus de 200 millions \$) ont été injectées dans différents secteurs de l'action communautaire autonome. Ces sommes sont cependant loin d'être suffisantes pour répondre aux besoins qui font suite à des années de sous-financement.

Recommandation : que le gouvernement investisse, de manière récurrente, 460 millions \$ supplémentaires dans le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, sans remettre en question de quelque façon que ce soit leur autonomie.

Recommandation : que le gouvernement procède, sur une base annuelle, à l'indexation des subventions en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement des organismes d'action communautaire autonome, estimée à 3,25 % annuellement.



IV. Synthèse des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement rehausse les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la MPC.

Recommandation 1.1

Que le gouvernement fasse une distinction entre la couverture des besoins de base et la sortie de la pauvreté.

Recommandation 1.2

Que le gouvernement ait recours dorénavant à la Mesure du panier de consommation de l'année de base 2018.

Recommandation 2

Que le gouvernement fixe le salaire minimum à 18 \$ l'heure afin qu'une personne seule travaillant 35 h par semaine puisse sortir de la pauvreté.

Recommandation 3

Que le gouvernement procède à un réinvestissement massif et immédiat dans les services publics afin d'en assurer la qualité et l'accessibilité.

Recommandation 3.1

Qu'Hydro-Québec procède à un gel des tarifs d'électricité en cette période de forte inflation.

Recommandation 3.2

Que le gouvernement annule sa décision de hausser, sur une base annuelle, le tarif résidentiel de l'électricité en fonction de l'inflation.

Recommandation 3.3

Que le gouvernement redonne à la Régie de l'énergie le mandat de fixer, sur une base annuelle, le tarif résidentiel de l'électricité.

Recommandation 3.4

Que le gouvernement respecte ses engagements et alloue les sommes nécessaires dans le programme AccèsLogis pour livrer le plus rapidement possible la totalité des logements sociaux déjà prévus.

Recommandation 3.5

Que le gouvernement finance sans plus tarder un grand chantier de 50 000 logements sociaux en cinq ans par l'entremise de son programme AccèsLogis.



Recommandation 3.6

Que le gouvernement augmente son financement pour les différentes formes de transport collectif afin d'assurer le maintien des infrastructures existantes et d'améliorer la desserte là où elle est insuffisante ou même inexistante.

Recommandation 3.7

Que le gouvernement investisse, de manière récurrente, 460 millions \$ supplémentaires dans le financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome, sans remettre en question de quelque façon que ce soit leur autonomie.

Recommandation 3.8

Que le gouvernement procède, sur une base annuelle, à l'indexation des subventions en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement des organismes d'action communautaire autonome, estimée à 3,25 % annuellement.



Annexe I

Proportion des personnes de 16 ans et plus ayant un revenu inférieur à la MPC selon différentes caractéristiques démographiques et socioéconomiques, Québec, 2018²¹

Sexe :

- 10 % des hommes
- 10,3 % des femmes

Type de ménage :

- 22,4 % des personnes vivant seules
- 7,5 % des personnes vivant dans un ménage de deux personnes et plus

Âge :

- 11,5 % des personnes entre 16 et 64 ans
- 5,4 % des personnes de 65 ans et plus

Scolarité :

- 12,9 % des personnes ayant une scolarité égale ou inférieure au niveau secondaire
- 8,7 % des personnes ayant une scolarité universitaire

Statut d'immigrant :

- 12,8 % des personnes immigrantes
- 9,6 % des personnes non immigrantes

Régime de travail :

- 3,2 % des personnes occupant un travail à temps plein toute l'année
- 10 % des personnes occupant un emploi à temps partiel toute l'année
- 17 % des personnes n'occupant aucun emploi

Principale source de revenus :

- 22,1 % des personnes ayant comme principale source de revenus des transferts gouvernementaux
- 5,7 % des personnes ayant comme principale source de revenus des revenus d'emploi

²¹ Toutes les statistiques proviennent du document de Virginie Nanhou Youkoujouo et Brigitte Poussart, *Le faible revenu selon la mesure du panier de consommation. Changements apportés avec la nouvelle base de 2018 et répercussions sur les taux et les écarts moyens de faible revenu au Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2021, p. 22-25 et 27.



Annexe II

Liste des membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Organisations nationales

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
Association pour la santé publique du Québec (AS PQ)
Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
ATD Quart Monde
Au bas de l'échelle
Banques alimentaires Québec (BAQ)
Caisse d'économie solidaire Desjardins
Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Centre de formation populaire (CFP)
Centre justice et foi (CJF)
Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
Conférence religieuse canadienne (CRC)
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Fédération des femmes du Québec (FFQ)
Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ)
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
L'R des centres de femmes
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ)
Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
Regroupement des cuisines collectives du Québec (RGPAQ)
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CISSS et CIUSSS (RQIIAC)



Réseau communautaire en santé mentale (COSME)
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)
Union étudiante du Québec (UEQ)

Collectifs régionaux et groupes porteurs

Collectif anti-pauvreté de Lanaudière (CAP Lanaudière)
Collectif de lutte à la pauvreté Centre-du-Québec
Collectif de lutte et d'actions contre la pauvreté de la région de Québec (CLAP-03)
Collectif gaspésien pour un Québec sans pauvreté
Collectif régional estrien pour un Québec sans pauvreté
Comité pour un Québec sans pauvreté Saguenay–Lac-Saint-Jean
Conseil régional de développement social des Laurentides
Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval
Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté de Chaudière-Appalaches (GRAP)
Regroupement contre l'appauvrissement Rimouski-Neigette
Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie (ROÉPAM)
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT)
Table des groupes populaires de la Côte-Nord
Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire (TROVEP) de la Montérégie

